

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 3 juin 2020 sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch.

Le conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana siège par vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence :

Mme Julie Bois
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
M. Félix Offroy
M. Sébastien Morand

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente par vidéoconférence.

2020-06-82 1. Ouverture de la séance et présences – Avis – Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

CONSIDÉRANT que le 27 mai 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a renouvelé par le décret numéro 544-2020 l'état d'urgence sanitaire ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que :

- Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;
- À 20 h que la séance soit ouverte.

Adoptée

2020-06-83 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de juin tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
mercredi 3 juin 2020 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences – Avis – Séance à huis clos
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de mai
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Autorisation de dépenses pour des travaux de voirie
6. Législatif
 - 6.1 Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 245
 - 6.2 Avis de motion – Règlement de zonage 226
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée

3. Adoption des procès-verbaux de mai

2020-06-84 3.1 Procès-verbal du 6 mai 2020

Il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020.

Adoptée

2020-06-85 3.2 Procès-verbal du 21 mai 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2020.

Adoptée

4. Correspondances :

2020-06-86 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

Aucune correspondance nécessitant une prise de décision n'a été reçue.

5. Administration

2020-06-87 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes Mai 2020

Comptes payés au courant du mois		
SALAIRES ÉLUS		3 561,78 \$
SALAIRES EMPLOYÉS		19 759,55 \$
FTQ	FTQ avril	160,00 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	DAS avril QC	11 549,30 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	DAS avril Canada	4 405,66 \$
TOTAL		39 436,29

Comptes payés par ACCÈS D		
ENERGIR	9 avril au 7 mai 2020	111,16 \$
HYDRO-QUÉBEC	Champs d'Épur. 28-02 au 29-04	46,71 \$
	Bureau 28-02 au 29-04	194,15 \$
	Rue Globale 01-04 au 30-04	132,50 \$
	Garage 28-02 au 29-04	878,09 \$
	Fontaine 29-02 au 30-04	36,94 \$
	S-S de l'Église 29-02 au 30-04	1 635,37 \$

VISA DESJARDINS	Purell, Zoom, Entandem, formation	1 385,97 \$
TOTAL		4 420,89 \$

Comptes payés par chèque		
-	-	-
ADN COMMUNICATION	Sub911SystAlerte 50%	718,59 \$
ANNIE GRAVEL	Encombrants	1 500,00 \$
ASS. DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QC	Formation ADL Langage clair	63,24 \$
BMR BERGERON & FILLES INC.	Courroie galvanisée	2,05 \$
	Supports à tablette	68,90 \$
	Accouplements 5/8 s-s église	9,38 \$
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	feutres, stylos, post-it, doig	41,14 \$
BÉTON FORTIN INC.	Camion Fossé ch Sablières	2 185,29 \$
CANADIAN TIRE	Eau javel, pièges fourmis	58,65 \$
Du fil pour la Terre	18 masques	253,52 \$
ENVIROBI	Location conteneur Eska avril	298,94 \$
FERBLANTERIE LM BERTRAND	7 Barres acier quai	41,74 \$
GESTION DANNY LEMAY ENR.	Travaux de pelle Sabilères	2 414,48 \$
JEAN-MARIE GAGNON	6 Castors	345,50 \$
JULIE CARIGNAN	Entente eau pour 100e	200,00 \$
KIWI CRÉATION	Sub911-bouton site web	137,97 \$
L'infuseur Distribution	1 eau consigne 18 Litres	(10,00 \$)
	Eau 18 litres	27,00 \$
LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION	Assurances collectives Juin	1 606,71 \$
LOCATION AMOS	Location Nacelle	379,07 \$
LOCATION LAUZON AMOS	Balai pour pelouse	161,42 \$
LOCATION ÉLITE INC.	Location camion eau mai	228,46 \$
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	Raccordement s-s église	12,06 \$
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	Versement 1/2 Police	34 776,00 \$
NETTOYAGE C-PRO INC. DIVISION PRODUITS	Lingettes désinfectantes jetab	289,05 \$
Orizon Mobile	Installation système radio	4 599,00 \$
PATRICIA BÉDARD	Masque, bouteilles à pompe	108,02 \$

	Remb. Transport fév à mai 2020	47,82 \$
PAVAGE ABITIBI	Balayer les intersections	862,31 \$
PETITE CAISSE	Clés, Déco vin & fr, écran	87,32 \$
POSTES CANADA	Médatpost Ouverture bureau	45,05 \$
	Journal juin 2020	45,05 \$
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	Essence Pick-up brun mai	35,69 \$
	Essence Pick-up brun mai	72,99 \$
	Essence Pick-up brun mai	71,93 \$
	Essence Pick-up brun mai	55,94 \$
	Essence Pick-up brun mai	50,47 \$
SANIMOS INC.	Collecte déchet, compost, recy	6 206,31 \$
	Location conteneurs Mai Eska	247,20 \$
	Levée 14 bacs déchet Eska	479,95 \$
SCÈNE SCAPIN STAGING	Rideaux velours noir	2 597,58 \$
SEL WARWICK INC.	25 ballots abat poussière	16 096,50 \$
SINTO INC.	Net. injecteur, ent. sableuse	648,69 \$
SNC-LAVALIN STAVIBEL INC.	Honoraires projet étude débit	1 867,24 \$
STÉPHANE PROVENCHER	Remb déplacement (nov.19 à mai 20)	133,73 \$
SÉRIGRAPHIE ST-MATHIEU	T-shirts imprimés voiries	419,09 \$
	casquettes brodées devant	149,47 \$
TRACTION AMOS (117)	Visières	82,55 \$
	Savon à mains sans eau	35,64 \$
	Tournevis, porte-radio	161,98 \$
TRANSPORT D.& F. BERNIER	Déchargement bois	789,12 \$
TRANSPORT RAYMOND LEMERISE	Transport excavatrice travaux Sablière	724,35 \$
VILLE D'AMOS	Service d'incendie final 2019	2 121,00 \$
	Enfouissement + Écocentre mars	1 228,34 \$
	Écocentre+enfouissement avril	2 094,30 \$
ZIP LIGNES	4 Poteaux carré 48pc PVC	111,07 \$
	3 Panneaux de ralentissement	293,24 \$
	Numéros civiques 105 et 371	45,88 \$
	Numéro civique 56 ch Dénommé	22,94 \$
	Poteaux, manchons, panneaux MRC	487,72
TOTAL		88 934,64
GRAND TOTAL		132 791,82

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de mai pour un total de 132 791,82 \$.

Adoptée

2020-06-88 5.3 Autorisation de dépenses pour des travaux de voirie

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, d'engager les dépenses pour réaliser des travaux de débroussaillage de fossés au chemin Dupuis jusqu'à concurrence de 4 000 \$ et de financer la dépense à partir du budget courant.

Adoptée

6. Législatif

2020-06-89 6.1 Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 245

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020, le Gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

CONSIDÉRANT QUE le 22 mars 2020 en vertu du décret 2020-008 le Gouvernement du Québec a suspendu toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le 7 mai 2020 en vertu du décret 2020-033 le Gouvernement du Québec a arrêté que le conseil municipal peut décider de poursuivre sa procédure référendaire, il doit remplacer la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par une consultation d'une durée de 15 jours et que la transmission de demandes écrites à la municipalité tient lieu de registre;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle procédure nécessite que les citoyens produisent une copie d'une pièce d'identité accompagnant leur commentaire écrit transmis par la poste ou par courriel, et ce afin de prouver leur habileté à voter ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal pense que, bien que le projet divise les citoyens, il croit que la consultation de quinze (15) jours est suffisante pour favoriser la démocratie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal pense que l'état d'urgence sanitaire peut être en vigueur pendant encore de nombreux mois ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers de ne pas attendre la fin de l'état d'urgence sanitaire pour procéder à l'ouverture traditionnelle du registre des personnes habiles à voter et, de ce fait, poursuivre la procédure visant la réalisation du projet en annonçant par avis public la consultation écrite de quinze (15) jours qui se terminera le 30 juin à 23 h 59.

Adoptée

6.2 Avis de motion – Modification du Règlement de zonage 226

Monsieur le conseiller Simon Roy donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement visant la modification du règlement de zonage 226.

7. Varia

Madame la conseillère Julie Bois s'informerait auprès du conseil d'établissement de l'école St-Mathieu de leur intention de participer au dîner hot-dog cette année.

8. Période de questions

Mention est faite à l'effet que les citoyens qui ont des questions à adresser au conseil municipal au sujet de la présente séance ou de séances ultérieures peuvent contacter la directrice générale. Celle-ci assurera le suivi des demandes.

2020-06-90

9. Levée de la séance

À 20 h 24, il est proposé par madame la conseillère Julie Bois et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière